



Attestation médicale pour demande d'aménagement (AMDA) à l'UNIGE

Si vous êtes porteur-se d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie chronique et que votre condition de santé affecte significativement et durablement votre capacité à passer vos examens dans des conditions équitables par rapport aux autres étudiant-es, vous avez le droit de demander des mesures d'aménagements pour compenser vos désavantages. Le bureau des Besoins Particuliers de l'UNIGE évalue chaque situation individuellement pour déterminer si des aménagements sont justifiés et peuvent être proposés pour limiter les désavantages auxquels un-e étudiant-e est exposé-e pendant la passation de ses examens. Il est donc essentiel que nous recevions l'information pertinente et complète de votre médecin.

Le document doit être complété et signé par vous et votre médecin

Nom, prénom, et date de naissance :

Diagnostic selon système de classification reconnu (CIM-11 ou DSM-5) :

Âge d'apparition du handicap/trouble/maladie :

Symptômes actuels :

Décrire l'impact fonctionnel du handicap/trouble/maladie sur la passation d'examens universitaires :

Déjà bénéficié.e d'aménagements dans le passé ? Si oui, lesquels :

Présence d'autres troubles associés ? Si oui, lesquels :

Nous confirmons par la présente l'exactitude des informations données

Lieu, date

Signature et tampon du médecin

Signature étudiant.e

SERVICE SANTE ETUDIANT-ES
BESOINS PARTICULIERS
10 rue du Conseil-Général 6^{ème} étage – CH-1211 Genève 4
Besoins-particuliers@unige.ch